

## Retour d'expérience d'un industriel sur la certification FSC™

*Francis Rougier Vice-président et directeur général - ROUGIER*

*24 septembre 2012*



Rougier se lance en 2008 dans la certification FSC de ses concessions au Gabon, et de sa chaîne de traçabilité (FSC-C017653). Cette décision restait un pari sur l'avenir, l'absence de recul interdisant un raisonnement purement économique. La mise en oeuvre de la certification a été une véritable révolution culturelle. Elle a permis à Rougier d'adopter les meilleures règles de gestion forestière, de conserver des parts de marché et d'acquérir une solide expérience, précieuse pour son avenir.

Si le plan d'aménagement est un outil règlementaire permettant la planification d'une exploitation forestière raisonnée, la certification qui est mise en oeuvre de manière volontaire par le producteur va plus loin en prenant en compte de manière approfondie les volets tant environnementaux que sociaux.

Le groupe Rougier, présent en Afrique centrale depuis 1952, exploite aujourd'hui plus de deux millions d'hectares de concessions forestières au Gabon, au Cameroun et en République du Congo. Les concessions forestières dans le bassin du Congo appartiennent à l'État. Elles sont attribuées à un exploitant forestier par un processus d'appel d'offre et pour une durée allant de 15 à 30 ans selon les pays et les surfaces. Une fois la concession attribuée, l'exploitant forestier dispose généralement de trois ans pour préparer et déposer un plan d'aménagement. Véritable cahier des charges, il fixe avec précision la manière dont la concession va être gérée au cours des années à venir. Aujourd'hui, le groupe Rougier dispose de plans d'aménagement agréés et mis en oeuvre sur la totalité de ses concessions forestières.

Après avoir déployé, à partir de 1994, une politique de gestion forestière raisonnée, le groupe s'est lancé dans la certification. En effet, pour aller plus loin que l'aménagement forestier, Rougier a mis en place pour l'ensemble de ses concessions des systèmes de certification et de vérification de légalité et traçabilité reconnus internationalement. En 2008, le groupe franchit une étape importante avec la certification FSC1 de 688 000 hectares de concessions forestières au Gabon. La certification ne peut être abordée avec manichéisme.

Elle est de facto le résultat d'un long processus, avec des paliers bien précis à franchir. En ce qui concerne Rougier, elle est aussi le résultat de débats - et par-fois même de conflits - soulevés par la société civile.

### **Les origines et les raisons de la certification**

Historiquement, la démarche de certification a été lancée avec les plans d'aménagement. Au sein de l'entreprise, il existait cependant d'ores et déjà une culture de l'aménagement forestier, liée à un besoin pragmatique d'économie et de bonne gestion de la ressource. Le principe des rotations dans l'exploitation de la forêt permettait en effet de retrouver en fin de cycle le même stock sur pied - en référence aux bois qui seront commercialisés.

A partir des années 2000, les plans d'aménagement ont relevé de la réglementation. Ils ont permis à des entreprises comme Rougier d'accroître leur expérience et de développer leurs compétences.

L'entreprise s'est alors tournée vers plusieurs types de certifications et de labels. Dans un premier temps, elle choisit d'aller vers le Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières ou PEFC 2, d'autant qu'au Gabon une structure locale venait d'être créée. Mais l'élaboration complète de ce système et sa reconnaissance officielle par PEFC international demandaient du temps. Considérant à la fois ce contexte, et le fait que les principaux concurrents avaient pris la décision ferme d'aller vers le FSC - notamment parce qu'il était opérationnel et soutenu par les grandes ONG environnementales, il a été finalement décidé d'aller vers le FSC.

On ne pourrait sérieusement nier aujourd'hui que l'engagement vers cette certification au milieu des années 2000 a été en premier lieu le résultat d'une pression exercée par la société civile sur le commerce des bois tropicaux. Les ONG notamment, qui ont largement contribué à sensibiliser les consommateurs, estimaient que les garanties données par les exploitants eux-mêmes ne suffisaient pas, et que seul le label FSC apportait des garanties sérieuses de bonne gestion de la ressource forestière et de bonne prise en compte des populations locales.

L'engagement dans le FSC à cette époque ne peut donc pas s'expliquer comme le résultat d'un calcul économique. Il n'y a pas eu de plan d'affaires, tout simplement parce qu'il n'existait alors, dans les années 2005-2006, aucune donnée chiffrée permettant de planifier dépenses et amortissements. Rougier figurait en effet parmi les toutes premières entreprises du bassin du Congo à se lancer. Toute projection eut par ailleurs été rendue difficile du fait des fréquents changements des règles du jeu dans les pays dans lesquels l'entreprise opère - comme l'interdiction, à partir du 1er janvier 2010 au Gabon, d'exporter des grumes.

Même si de nombreuses raisons expliquaient le choix de FSC, la démarche de certification restait bel et bien un pari sur l'avenir, sur la base d'une intuition.

Restait à mettre en œuvre. Si la première certification FSC a eu lieu au Gabon en 2008, elle a requis trois ans de préparation et de maturation. Ces trois années ont été marquées, en interne, par des moments de doute sur la stratégie, du fait des coûts de mise en œuvre importants - démultipliés au Gabon en raison de l'éclatement géographique des opérations - et de la véritable révolution culturelle que cela impliquait. Le manque d'appropriation de la démarche par le personnel sur le terrain peut contribuer à expliquer l'échec lors d'un premier audit.

Au-delà des critères techniques, il faut prendre en compte le temps que requiert concrètement sur le terrain des changements importants dans les habitudes et les façons de travailler (*encadré*).

### **Les mesures prises pour obtenir la certification FSC**

La certification Gestion Forestière (GF) FSC repose sur dix principes, qui prennent en compte le respect des réglementations, des aspects sociaux (droit des peuples autochtones, bien-être des ouvriers, etc.), et différentes contraintes environnementales (conservation, renouvellement du stock, etc.). Les nombreuses phases de la certification débute par la demande écrite formulée auprès d'un organisme de certification accrédité par l'ASI (Accreditation Service International). Comme Rougier était déjà impliqué dans l'aménagement forestier, les nouveaux investissements requis pour obtenir la certification GF FSC au Gabon ont notamment concerné les critères sociaux. Sur les sites industriels en milieu rural, le groupe a la responsabilité de loger ses salariés, en garantissant un accès à tous aux services de base. Le groupe mène des actions autour de la sécurité, de l'hygiène, de l'habitat, de l'éducation, de l'alimentation et de la santé. Des programmes de sensibilisation aux risques professionnels ont été mis en place, les équipements de protection individuelle ont été généralisés. L'accès à l'eau potable est assuré et garanti. Les déchets organiques, métaux et plastiques sont triés, les éléments toxiques ou polluants sont stockés dans des lieux dédiés. Pour pallier l'absence de structures de santé, Rougier finance la construction d'infirmeries et de dispensaires, recrute des infirmières, voire des médecins. Au-delà des fonds mobilisés, elle assure le développement local des compétences. Enfin, Rougier fait intervenir des sociologues pour prévenir tout conflit avec les populations locales et parvenir à un découpage consensuel des zones exploitées.

### **Valoriser les produits labellisés**

Un des produits labellisés FSC le mieux valorisé au sein du groupe Rougier est le contreplaqué tout okoumé 3. La chaîne de commercialisation de ce produit est très courte avec un faible nombre d'intermédiaires. Il s'agit d'un produit fini commercialisable en l'état. Aujourd'hui, ce sont presque 100 % des contreplaqués qui sont certifiés FSC. Même si ces produits ne sont pas forcément vendus plus chers aux clients, la présence de ce label sur les produits facturés permet à Rougier de maintenir ses parts de marché là où d'autres ont vu les leurs diminuer sensiblement.

Pour ce qui concerne les sciages issus du Gabon - produits bruts issus de la première transformation de la grume -, leur valorisation avec le label FSC est moins systématique que pour les contreplaqués, même si la situation peut être très différente selon les essences de bois considérées. Ici, la chaîne de commercialisation est plus longue ; en effet, les sciages sont destinés à être transformés plusieurs fois avant l'usage pour le consommateur final.

Quelque soit le produit concerné, le groupe Rougier ne constate pas un avantage systématique sur le prix d'un produit labellisé FSC. Mais la certification représente un atout concurrentiel certain, en particulier pour se maintenir sur un marché existant ou pour accéder à de nouveaux marchés. Les industriels valorisent les labels et les certificats en fonction du degré de sensibilité du marché visé. Aux États-Unis par exemple, le Lacey Act, récemment étendu aux plantes, impose à l'importateur de vérifier la légalité du produit importé. Le certificat valorisé par Rougier sur ce marché est donc le Timber Legality and Traceability Verification (TLTV) L'entreprise fait ainsi le pari que le marché va être satisfait par ce type de certificat - et que la demande va croître en conséquence.

Le label FSC, lui, nécessite encore un important travail de sensibilisation des acheteurs et du grand public. De grandes disparités demeurent entre les marchés. Si le taux de reconnaissance du FSC par les consommateurs est de 68 % en Suisse, il ne dépasse pas 10 % en Espagne, et reste inférieur à 20 % aux États-Unis et en France (FSC, 2012). Il augmente en revanche dans des marchés comme le Royaume-Uni et la Belgique. Il faut également prendre en considération les disparités qui existent en fonction des essences. Les sciages d'okoumé connaissent une demande importante au Moyen-Orient mais également dans des pays du sud de l'Europe - autrement dit, dans des pays peu sensibles à la labellisation FSC.

À l'inverse, d'autres essences de bois durs également présentes au Gabon sont particulièrement plébiscitées sur les marchés du nord de l'Europe et le label FSC y est systématiquement valorisé.

Quant au coût de la certification, hors investissements initiaux, il représente sur le Gabon plus d'un million d'euros par an : environ 30 % pour l'encadrement dédié, 10 % pour le suivi environnemental et surtout 60 % pour les actions sociales (habitat, santé, assainissement, éducation, etc.). Si le retour sur investissement concernant le Gabon reste encore aujourd'hui timide, l'intérêt croissant de certains marchés pourraient offrir des opportunités intéressantes à moyen terme.

Le bilan du basculement vers la labellisation FSC doit également se faire à l'aune d'avantages qui ne sont pas qu'économiques. C'est en effet, littéralement, toute la culture de l'entreprise qui change. De la trousse de secours dans tous les véhicules aux décanteurs/séparateurs d'hydrocarbures, en passant par les standards de logement pour les salariés : les progrès dans les façons de travailler ont été, pour le cas de Rougier, immenses. Il faut néanmoins préciser que l'impact de la labellisation sur la gestion de la ressource est important : la baisse du taux de prélèvement oblige l'exploitant à élargir ses plans d'aménagement, d'étendre les concessions pour garder les mêmes volumes de bois à exploiter.

L'entreprise bénéficie également d'un gain en termes d'image. Le travail mené autour de la certification a en effet clairement permis de développer avec la société civile locale des relations plus constructives. Les cartographies participatives, par exemple, ont été systématisées. Elles consistent à inviter les communautés locales à participer à la cartographie d'une concession ou d'une parcelle, et notamment d'en inventorier les arbres (y compris, par exemple, en indiquant ceux qui sont pour elles sacrés). Cet outil a largement amélioré les relations et la qualité du dialogue avec les populations locales.

Dresser un premier retour d'expérience sur la certification ne peut se faire sans porter un regard

lucide sur les difficultés du système. En effet, les rares acteurs qui ont adopté la certification subissent sur de nombreux marchés non matures la concurrence persistante de bois dont les origines et le mode de production peuvent poser question. Pour autant, il est impensable désormais pour une entreprise comme Rougier de revenir en arrière. Il faut donc, face à cette difficulté immédiate, conserver une vision à long terme. Rougier souhaite finaliser la certification FSC de l'ensemble de ses concessions dans le bassin du Congo. L'entreprise dispose désormais d'une expérience précieuse, mais également d'une visibilité plus importante sur les perspectives économiques.

#### **Notes de bas de page**

<sup>1</sup> Le FSC (Forest Stewardship Council) est une ONG internationale qui regroupe des professionnels du bois, des groupes environnementaux, des représentants d'organisations autochtones. Le FSC délivre un label qui certifie les forêts qui sont gérées de façon responsable et exploitées de façon raisonnée.

<sup>2</sup> "Program for the Endorsement of Forest Certification schemes" en anglais

<sup>3</sup> L'okoumé est le premier arbre exploité au Gabon (65 % du volume total). Il se régénère très bien dans les milieux ouverts comme les plantations villageoises ou les grandes trouées, mais plus difficilement en forêt naturelle.

**Références / FSC, 2012**, Lettre d'information n°12, France Disponible sur <https://docs.google.com/document/d/1VFiFqZkXtaASvOit3WQagSivE6qVfHKxWYRyzUsAMiQ/edit?pli=1#>

© 2012 - Secteur Privé & Développement